

# LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

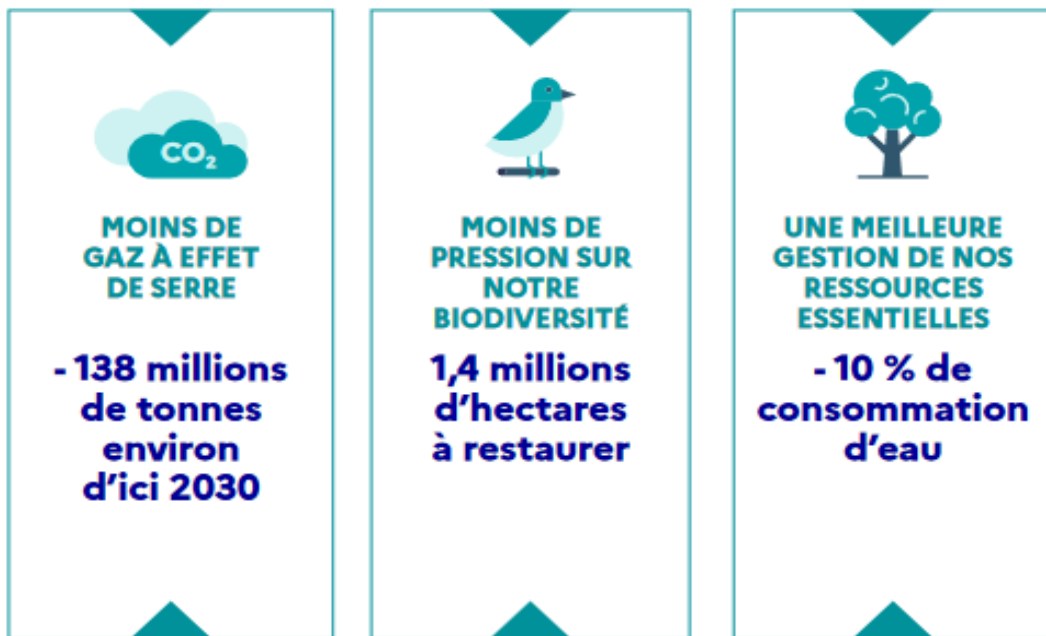
Jean-Michel Maurin, le Directeur de l'environnement  
de l'aménagement et du logement de Martinique

## LE CONTEXTE

### Le Président de la République a déclaré priorité absolue la transition écologique

- Création du Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) placé auprès de la 1ère Ministre en 2022
- Une planification de la transition écologique pour atteindre les objectifs de réduction de 55 % des GES à l'horizon 2030 et de neutralité carbone d'ici 2050
- Lancement de la démarche de territorialisation de la planification écologique
- Cadre national commun
- Une accélération des efforts collectifs nécessaire en mobilisant l'État, les collectivités, les entreprises et les citoyens

# La planification écologique est une stratégie ambitieuse fondée sur 3 piliers destinés à protéger économiquement et socialement nos concitoyens et leurs conditions de bien-vivre



Et pour les Outre-mer un pilier relatif à l'adaptation au changement climatique (mesure 63 CIOM – Juillet 2023)

# Les chantiers de la planification écologique



Le plan d'action de tous les Français pour réussir la transition écologique

- 5 enjeux environnementaux
- 6 thématiques, déployées en 22 chantiers opérationnels

- Financement
- Différenciation territoriale
- Emplois, formations, compétences
- Transition juste et mesures d'accompagnement
- Sobriété
- Services publics exemplaires
- Numérique et données

# Les travaux de planification ont permis de construire un plan qui donne de la visibilité à l'action pour 2030



**Un plan complet** : baisse des émissions de gaz à effet de serre, enrayer l'effondrement de la biodiversité, gérer durablement nos ressources naturelles (eau, biomasse, foncier) et s'adapter au changement climatique

**Un plan collectif**, qui associe l'État, les entreprises, les collectivités locales

**Un plan cohérent avec notre stratégie de réindustrialisation et de souveraineté**

**Un plan concret**, qui repose sur des leviers tangibles



# LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE ET SA DÉMARCHE TERRITORIALE

# La mise en œuvre d'une territorialisation de la planification écologique

- Avec pour point de départ l'organisation d'une Conférence des Parties « COP » à l'échelle régionale
  
- Et des étapes claires à déployer
  - ✓ L'élaboration d'un diagnostic
  - ✓ La conduite d'un débat
  - ✓ La déclinaison d'actions à mener
  - ✓ L'élaboration d'une feuille de route régionale à 2030

## **Les COP régionales doivent permettre une territorialisation des objectifs et des leviers**

4 objectifs des COP régionales :

- 1.Établissement du diagnostic partagé**
- 2.Opérationnalisation des résultats**
- 3.Articulation avec la déclinaison régionale**
- 4.Coordination avec les plans locaux**

**...pour une prise de conscience collective de la marche à franchir, depuis l'échelon régional jusqu'à l'échelon local de l'EPCI ou de la commune**





## Objectifs de la phase de diagnostic de la COP

Constater les **priorités de décarbonation, de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources** à l'échelle des territoires

Enrichir l'appropriation territoriale des **enjeux (dont impacts du changement climatique), ambitions et point de départ** des actions des collectivités

Structurer la phase de débat à venir et en identifier les **priorités et principaux enjeux**

## Livrables attendus

Propos de ce document

1

Partage de **la marche à franchir par levier** pour atteindre les objectifs 2030, tels qu'illustrés par la déclinaison régionale du panorama des leviers

2

Recueil des **actions des collectivités réalisées et en cours par levier** de décarbonation, préservation de la biodiversité et gestion des ressources

3

**Diagnostic régional** sur la base des retours des collectivités et expertises

# Remplir son diagnostic

**L'objectif de cette étape est que chaque collectivité donne sa vision du niveau d'avancement de ses propres actions**

Principes de l'approche :

**Un pronostic collectif**

**...sur la base d'actions concrètes**

**...qui sera compilée dans une synthèse publique**

- ~~Chaque collectivité (région, départements, EPCI) évalue sa propre action sur son périmètre~~

*Ne sont prises en compte dans le pronostic que les actions engagées (réalisées ou contractualisées ou « dans els tuyaux 2024) et pas les objectifs planifiés*

*La vision compilée des mesures et pronostics sera le diagnostic*  
*Emergeront de ce diagnostic les sujets à prioriser et creuser pour atteindre l'ambition 2030*

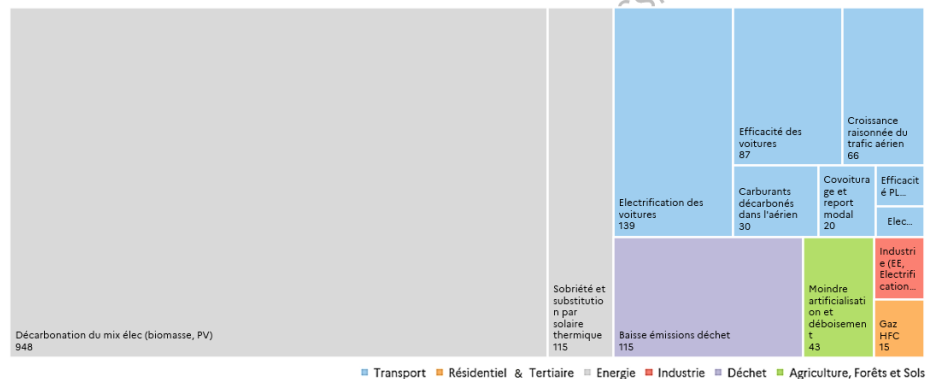
*Emergeront de ce diagnostics les points forts du territoire*



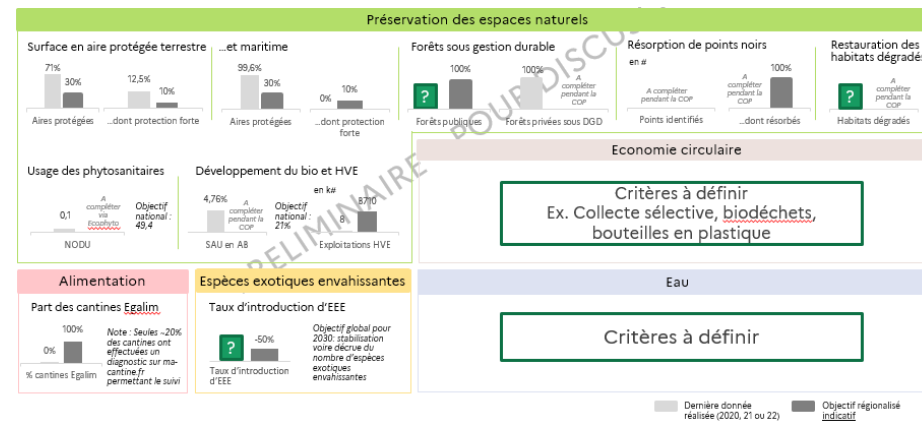
# Les panoramas des leviers permettent de donner une vision de l'ambition 2030 territorialisée et d'identifier les sujets clés

## Panorama des leviers de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



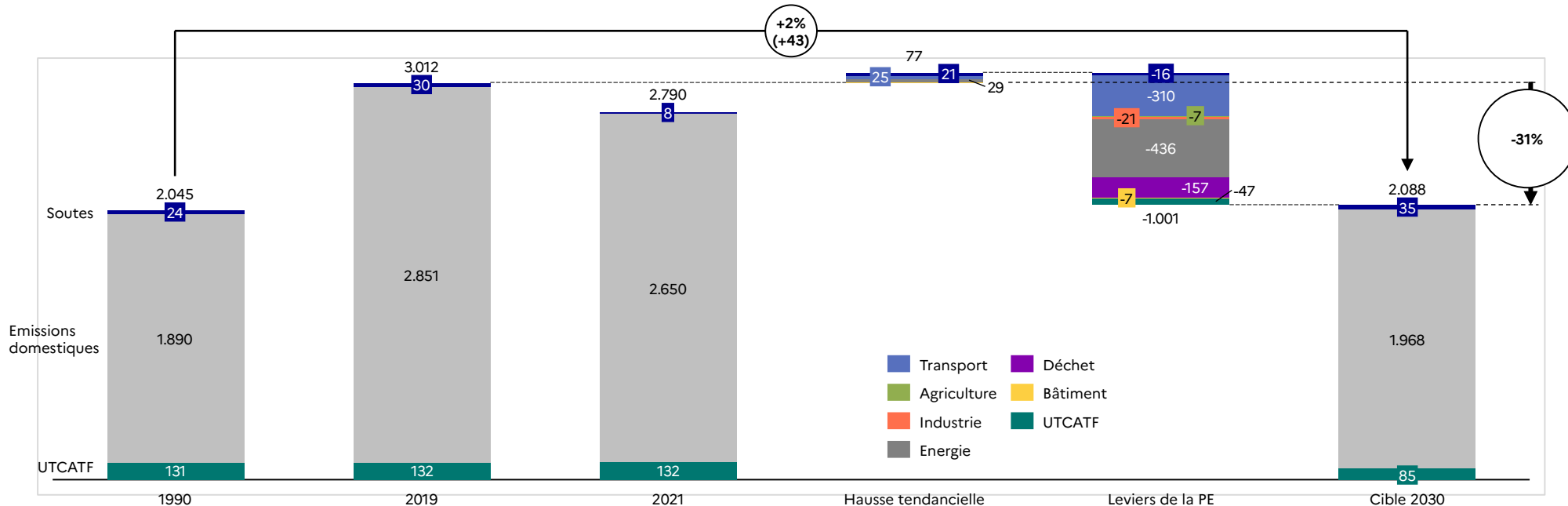
## Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources





# Trajectoire envisagée pour la Martinique (baisse de 31 % des émissions de GES par rapport à 2019) – atténuation et adaptation de la hausse tendancielle

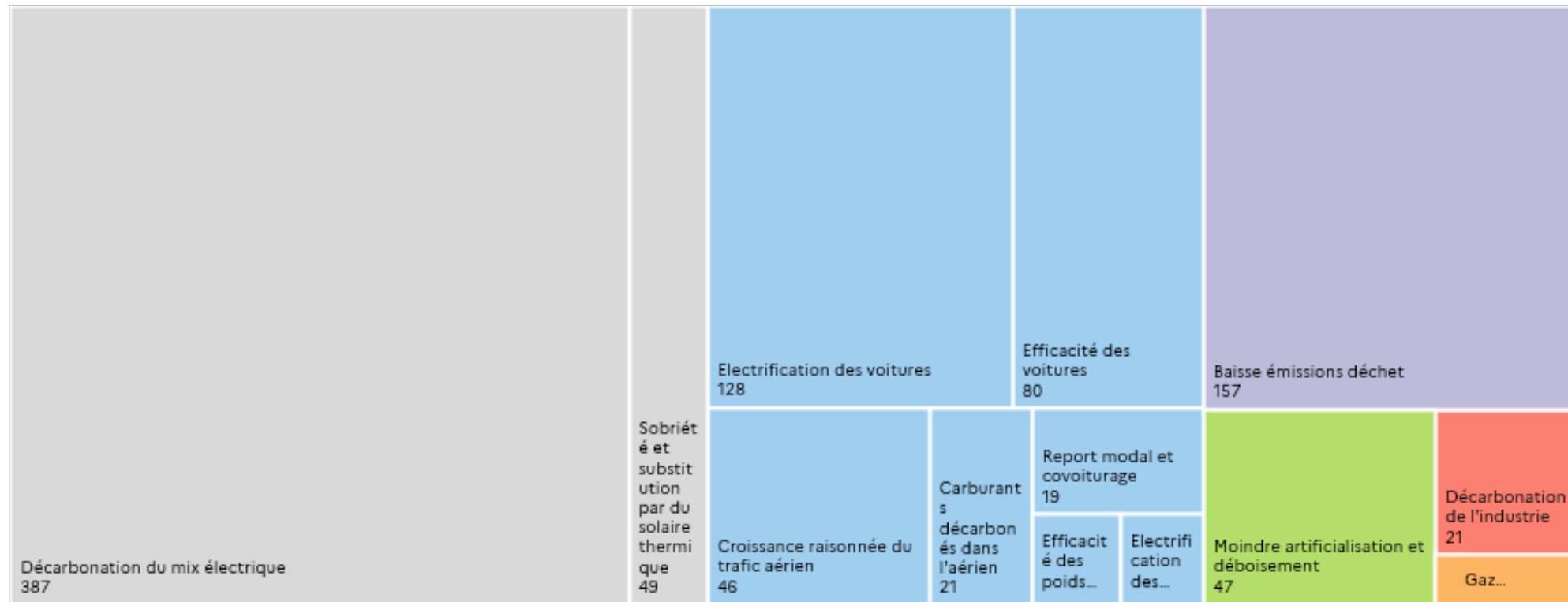
Émissions de GES historiques et projetées sur le périmètre de l'inventaire national (émissions domestiques et UTCATF, périmètre Kyoto) et des soutes aériennes et maritimes internationales (MtCO<sub>2</sub>e/an)





# Panorama des leviers en Martinique

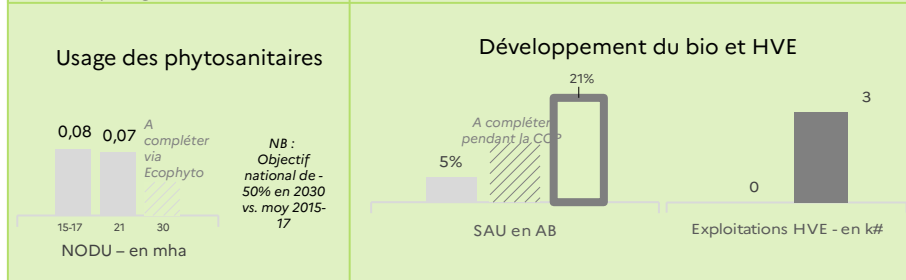
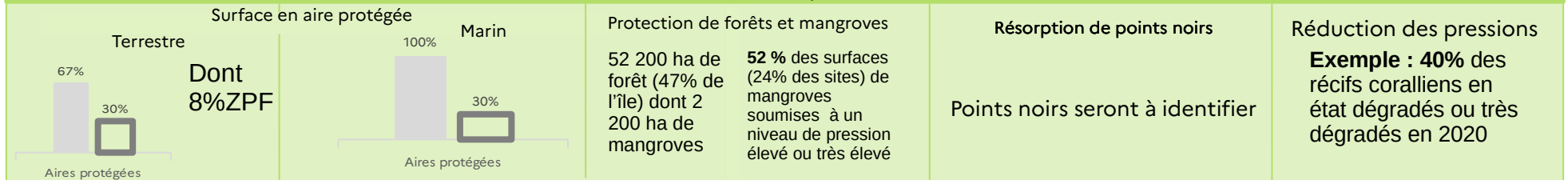
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030





# Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Martinique

## Préservation des espaces naturels



## Economie circulaire

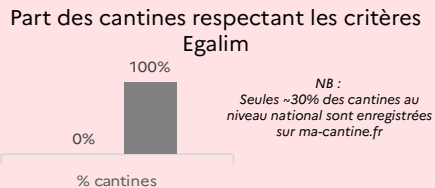
Déchets enfouis : 35 % en 2019

13 déchetteries, 8 supplémentaires prévus par le PPGDM d'ici 2030

Biodéchets : 2021 : 57 % de la population desservie par un tri à la source des biodéchets

2 ressourceries en Martinique

## Alimentation



## Espèces Exotiques Envahissantes

**111 EEE faune et flore terrestre**

*Objectif nat. : stabilisation voire décroissance du nombre d'EEE d'ici 2030*

## Ressource en eau

**Des rendements des réseaux d'eau potable à améliorer :**

CAP Nord (2022) : 51,6 %  
ODYSSI (2022) : 64,5 %  
CAESM (2022) : 81,80 %

Des objectifs de rendements de réseaux fixés dans le SDAGE à fin 2027 à 80%

86 % des stations d'épuration collectives non conforme en 2022

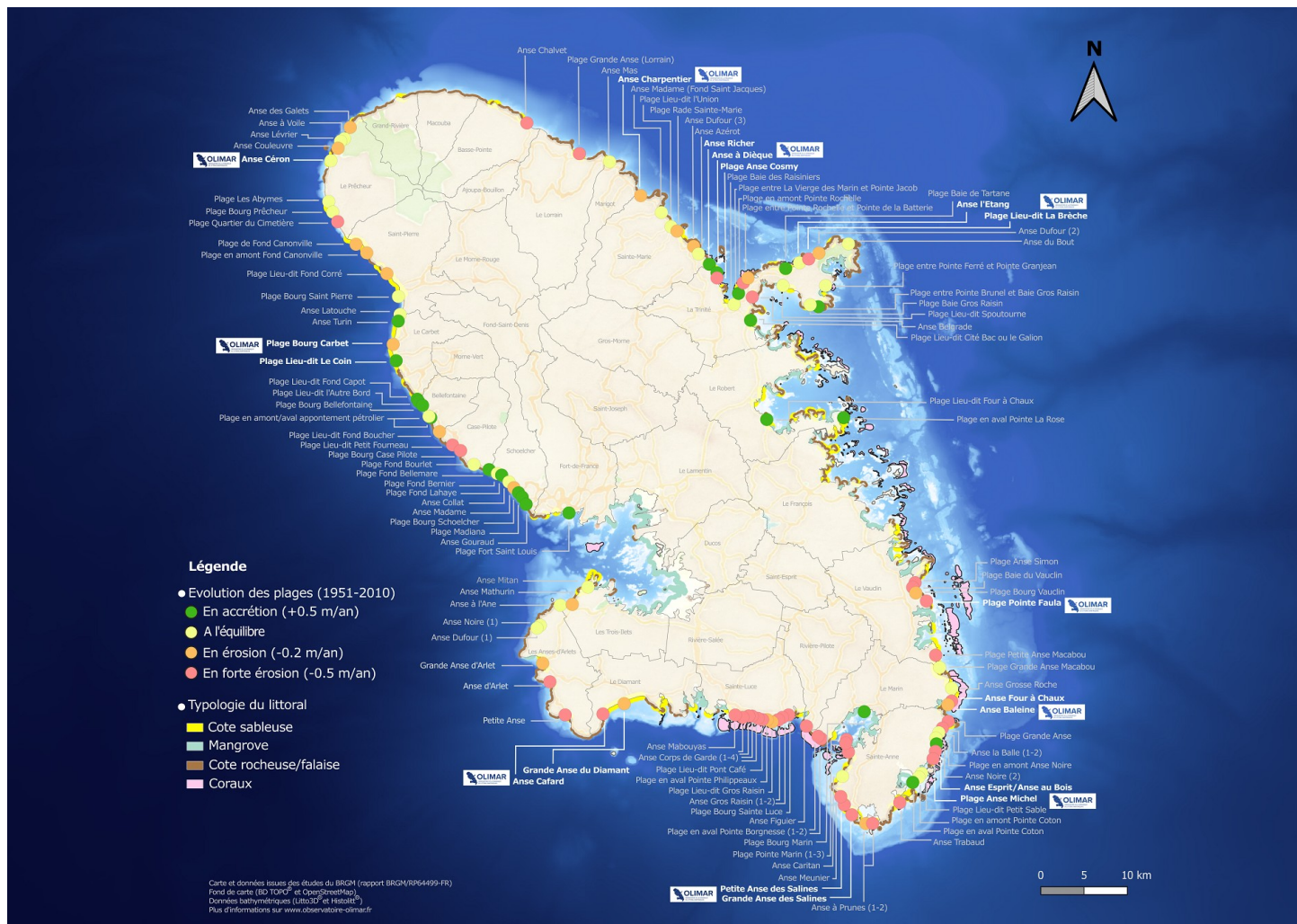
-assainissement non collectif : 90% des dispositifs d'assainissement non collectif non conformes

# ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

# Adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte

13 communes se sont portées volontaires et ont été inscrites au décret national n°2022-750 du 29 avril 2022 des communes soumises au recul du trait de côte :

- Basse-Pointe
- Case-Pilote
- Saint-Pierre
- Grand'Rivière
- Le Lorrain
- Les Trois-Îlets
- Le Prêcheur
- Le Robert
- Sainte-Luce
- Sainte-Marie
- Schœlcher
- La Trinité
- Macouba



Observatoire de la dynamique du littoral (OliMar) - DEAL/BRGM



**Merci de votre attention**

**Question ?**